

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2014**

PRÉSENTS : M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Gilbert PARAIRE, Isabelle ESPITALIER, Solange BILBAULT, Yves LAGARDE, Claudine BOISSEL, Eliette BOURGES, Pascal RESSIGEAC, Joëlle SANSON, Vincent PECHMAGRÉ, Agnès VINCENT, Gilbert BROCARD, Céline MESTRE, Emilie PIGNEIRA, Aurélien BACH, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC .

ABSENTS EXCUSÉS : Néant.

Secrétaire de séance : M. Yves LAGARDE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour ; le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur SCHNAKENBOURG, Trésorier, présente les différents budgets de l'exercice 2014.

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2014 :

Commune

*** Section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 780 033 €** qui se décomposent ainsi :

DÉPENSES :

- charges à caractère général :	410 675 €
- charges de personnel :	589 700 €
- atténuation de produits :	33 838 €
- autres charges de gestion courante :	146 698 €
(Service incendie : 55 284 € ; subventions aux associations : 28 171 €)	
- charges financières : (intérêts de la dette) :	52 200 €
- Autres charges exceptionnelles :	1 150 €
- Dotations aux amortissements :	49 235 €
- dépenses imprévues :	70 000 €
- Virement à la section d'investissement :	426 537 €

RECETTES :

- Atténuation de Charges :	15 000 €
- Produits du Domaine :	81 950 €
- Impôts et taxes :	440 387 € :
(dont contributions directes TH + TF : 405 230 € ; les trois taxes suivantes CVAE – CFE – TASCOM – IFER remplacent la taxe professionnelle : 21 157 €).	
- Dotations et participations :	787 198 € (dont Dotation Forfaitaire DGF : 365 725 €)
- Autres produits de gestion courante :	86 500 €
- Produits exceptionnels :	1 000 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	367 998 €

*** Section d'Investissement :**

DEPENSES :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **855 211 €**.

- les travaux inscrits en restes à réaliser en 2013 : 271 894 €
- Remboursement du capital de la dette : 113 000 €
- Participation FEDEL –dissimulation réseaux Petit Foirail – Ave Foch : 17 000 €
- Dépenses imprévues : 70 000 €

RECETTES :

Le financement de l'investissement est assuré par :

- le prélèvement de la section de fonctionnement : 426 537 €
- le remboursement de la TVA 2013 : 50 000 €
- la Taxe d'Aménagement : 13 000 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 56 232 €
- les amortissements des immobilisations : 49 235 €
- un don de : 2 374 €
- l'excédent d'investissement reporté : 58 431 €
- les subventions inscrites en restes à réaliser en 2013 : 157 230 €
- les nouvelles subventions inscrites en 2014 : 22 172 €
- un emprunt de 20 000 € sera contracté pour financer les travaux d'accessibilité de la Maison Jacob.

1 / 4

Concernant les immobilisations inscrites au budget 2014, elles s'élèvent à : 383 317 € et se composent :

- D'immobilisations corporelles :

Archives municipales, achat matériel informatique mairie (logiciel carte +, signature électronique, un ordinateur, deux onduleurs), achat chaudière bâtiments communaux (la Poste, le Presbytère et le local Avenue Foch), achat de matériel incendie, régularisation des chemins ruraux, achat matériels divers (tables et chariot, appareil photo, transpalette, nettoyeur pression, centrale aspiration, sécateur électrique, détecteur à métaux), achat d'une benne, achat appareils ménagers, achat écoles (TBI, mobilier, tapis gym, bac à fleurs, aire de jeux) achat outillage et peinture ateliers, numérisation actes état civil, achat portail garage Place du Foirail, .

- D'immobilisations en cours :

Travaux de surface Avenue Foch, travaux réfection églises, travaux salle des fêtes, sécurisation zone artisanale, travaux de canalisation Fontenilles, travaux de mise en accessibilité médiathèque, réfection des trottoirs rue Clemenceau, aménagement VRD Causse de Clary, travaux éclairage des arcades, travaux de mise aux normes des bâtiments communaux, achat terrain BRU cause du Moulin à vent, travaux d'extension de la Trésorerie, travaux de restauration du tabernacle de l'Eglise de Saint-Anthet, travaux d'étanchéité terrasse Halle des sports, aménagement d'un parking.

Le budget de la commune est adopté à l'unanimité, par 19 voix pour.

- Vote des taux des 4 taxes :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des 4 taxes directes pour l'année 2014 ; à la vue de l'équilibre budgétaire, Monsieur le Maire propose de ne pas les augmenter.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, décide de fixer les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8,47 %
- Foncier bâti : 10,00 %
- Foncier non bâti : 48,17 %
- C.F.E : 11,04 %

Centre Communal d'Action Social (CCAS) :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de : 8 360 € et en dépenses et recettes d'investissement à : 65 €.

Service Extérieur des Pompes Funèbres :

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de : 2 959 €.

Budget logements :

- Section de fonctionnement :
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 17 818 €
- Section d'investissement :
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 15 080 €

Budget lotissement :

* Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 86 161 €.

* Section d'Investissement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 79 049 €.

Les budgets annexes 2014 sont adoptés à l'unanimité, par 19 voix pour.

DÉLIBÉRATIONS :

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Préemption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie d'une demande d'acquisition d'un bien situé dans le périmètre du Droit de Préemption.

Il s'agit :

- Des parcelles cadastrées section AB n° 823 située 19, rue des Pyrénées d'une contenance de 6a 35ca et AB n° 4 située Causse du Moulin à Vent d'une contenance totale de 3a 96ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **décide de ne pas exercer** le Droit de Préemption Urbain sur les parcelles ci-dessus mentionnées.

INFORMATIONS :

Fermeture de la 5^{ème} classe :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale du Lot par intérim sur la situation de l'école élémentaire de Castelnau ; une classe a été fermée par l'Education Nationale en raison des effectifs ; la moyenne d'élèves était de 18 enfants, la plus faible du département pour des écoles composées de 5 classes. Pour la rentrée 2014, elle sera de 22,5 enfants en moyenne pour les 4 classes restantes. Cette fermeture est la répercussion de la baisse d'effectifs en maternelle ayant entraîné il y a quelques années la fermeture de la 3^{ème} classe.

Présentation de l'étude faite par la DDT :

Monsieur le Maire présente succinctement l'étude sur les « Bourgs du Sud du Lot » réalisée par la Direction Départementale des Territoires. Cette étude sera envoyée par email à tous les conseillers municipaux.

Le point sur les dossiers en cours :

*La trésorerie : la commission d'appel d'offres se réunira le vendredi 25 avril pour étudier les offres reçues suite à la consultation de maîtres d'œuvre.

*Les rythmes scolaires :

Isabelle ESPITALIER, Adjointe, informe le Conseil Municipal de l'avancée du dossier :

- Une rencontre a eu lieu avec le personnel communal portant sur des propositions d'emploi du temps de chaque agent ; une deuxième rencontre est prévue fin mai.

- Les Activités Péri-Educatives (APE) seront animées par le personnel municipal et des intervenants extérieurs selon un planning établie de vacances à vacances ; ce planning sera présenté aux enfants la 1^{ère} semaine de chaque rentrée ; ils choisiront les activités qui les intéressent.

Afin de prévoir l'organisation de ces APE, un questionnaire sera remis à chaque enfant.

*Fermeture du Collège Saint-Paul :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion tenue par la SAS SOCODIT, conciliateur de l'OGEC Saint Paul de Pern, ce collège fermera définitivement le 30 juin 2014.

*NEOEN :

La société NEOEN a déposé des pièces complémentaires demandées par les services instructeurs. Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 août 2013, Monsieur le Maire a de nouveau émis un avis défavorable à ce projet.